

Additif

Générale

modern

Additif n° 2001-0023/PR/MDCBW au décret n° 2001-0021/PRE du 01 février 2001 portant création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'année 2001.

n° 2001-0023/PR/MDCBW

Ministère

MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE LA
JUSTICE CHARGE DES BIENS WAKFS ET DES AFFAIRES
MUSULMANES

Date de publication

5 février 2001

Numéro JO

n° 3 du 15/02/2001

Date du numéro

15 février 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 Septembre 1992

VU La Loi n°95/AN/00/4ème L portant attribution et organisation du Ministère Délégué, chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes

VU Le Décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU Le Décret n°2001-0021/PRE du 01 février 2001 portant création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'année 2001. Sur proposition du Ministre Délégué, chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes ;

TEXTE INTÉGRAL**Article 1er**

Sont ajoutés à la mission officielle de Pèlerinage créée par décret n°2001-0021/PRE du 01 février 2001 les membres suivants

- Mr. Mohamed Aden Wais, Consul Général à Djeddah
- Mr. Abdoulrazak Cheik Said
- Mr. Elmi Abdi Ali

Article 2

Le présent décret sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH